

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL2026\_61

### ELECTION DES REPRESENTANTS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE ARVE EN SCENE

Le 30 mars 2026, le conseil municipal de la commune de THYEZ s'est réuni en session ordinaire en mairie en salle du conseil, sous la présidence de M. Fabrice GYSELINCK, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : 24 mars 2026

#### Étaient présents :

Mme Selma AKBAY, Mme Laëtitia BETEMPS, M. Roland CAGNIN, Mme Gina COCHET, M. Eric COUDURIER, M. Didier COULON, M. Umit EVREN, Mme Valérie FERRARINI, M. Michel GUIDO, **M. Fabrice GYSELINCK**, M. Julien HAMAÏDE, Mme Kaouther HEMISSI, M. David LAGRANGE, Mme Lydie MARTIN, M. Léandre MASSELINE, M. Joël MOUILLE, Mme Marie-Charline PASQUIER, Mme Armandina PEREIRA, Mme Fortunata PERRUET, Mme Mariane PERY, M. Ermine QUADRIO, M. Frédéric REMOND, Mme Delphine ROUSSEL, Mme Cristina SARAIVA, Mme Corinne VALETTE, M. Sylvain VEILLON, M. Daniel VULLIET, M. Eric WATTIER.

#### Était excusé :

M. Bruno MICCOLI a donné pouvoir à Mme Mariane PERY.

M. Eric WATTIER est désigné secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

#### **Rapporteur : M. Fabrice GYSELINCK, Maire**

M. le Maire explique aux membres de l'assemblée délibérante que la Ville de Thyez est membre fondateur de l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) « Arve en Scène ». L'EPCC, à caractère industriel et commercial, a été créé en 2021 par la volonté commune des Villes de Cluses et Thyez, afin d'assurer les missions suivantes :

- Mettre en œuvre le projet artistique en musique, danse, théâtre et autres pratiques innovantes,
- Délivrer des cours dans les disciplines énoncées précédemment,
- Gérer les équipements qui lui sont confiés pour l'accomplissement des missions de service public :
  - o S'affirmer comme structure d'enseignement et de création artistique à l'échelle du territoire des communes membres,
  - o Rassembler les élèves et les collectivités publiques intéressées,
  - o S'affirmer comme institution d'exigence à travers la délivrance de cours de qualités dans les trois disciplines énoncées,

- Favoriser le dynamisme artistique à travers l'élaboration de projets fédérateurs mais aussi la sensibilisation et l'ouverture à différents publics des propositions et projets de l'EPCC,
- S'ancrer comme moteur d'une dynamique partenariale avec les diverses institutions culturelles et artistiques existants,
- Elaborer une offre d'enseignement exigeante, une programmation dynamique et affirmer une action artistique et culturelle originale, innovante, structurante et propice au développement de coopération avec les acteurs publics, culturels et associatifs.

L'EPCC Arve en Scène porte l'école de musique, danse et théâtre du même nom.

En application de l'article 7 des statuts, le conseil d'administration de l'EPCC « Arve en Scène » est composé de 15 membres répartis dans plusieurs collèges :

- a. **Le collège des représentants publics : ces représentants sont désignés par les organes délibérants ou les conseils des personnes publiques qu'ils représentent, pour la durée de leur mandat électif.**

**Soit pour Thyez : 3 titulaires et 3 suppléants,**

Et pour Cluses : 7 titulaires et 7 suppléants.

- b. Le collège des représentants élus du personnel : élus pour trois ans, renouvelable à compter de la proclamation des résultats.  
1 titulaire et 1 suppléant.  
Mandat à renouveler en juin.
- c. Le collège des représentants élus des élèves  
1 titulaire et 1 suppléant.  
Mandat à renouveler en septembre.
- d. Le collège des personnes qualifiées : désigné conjointement par les personnes publiques pour une durée de 3 ans renouvelable.  
1 siège.  
Mandat en cours jusqu'en 2028.
- e. Le collège des représentants des fonctions ou associations participant au financement de l'EPCC  
2 sièges.

Suite au dernier renouvellement électoral, il convient de procéder à la désignation des représentant de la ville au conseil d'administration de l'EPCC « Arve en Scène ».

**Vu** la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle et la loi n° 2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les articles L. 1431-1 et suivants et R. 1431 1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2025-0077 du 22 décembre 2025 portant modification des statuts de l'EPCC « Arve en Scène » ;

